

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-GARONNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

DCM N° 2025-09

Séance du 12 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	12
Présents	11
Votants	12
Absente	1

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire

Date de convocation

7 mars 2025

Date d'affichage

7 mars 2025

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Séverine TRUDGETT, et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL

Excusée : Madame Simone SPADOTTO donne procuration à Monsieur Roger PEDRERO

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent DUPUY

OBJET : Modification de la délibération DCM_2025_05 du 16/01/2025 : Projet de rénovation thermique de l'appartement situé 1 Rue du Faubourg Sainte Anne

Monsieur le maire annonce qu'il y a lieu de modifier la délibération DCM 2025-05 prise le 16/01/2025.

En effet, le Conseil Régional ne subventionnant qu'un bâtiment communal par an, un dossier de subvention va être préparé pour un autre bâtiment communal.

Monsieur le maire propose donc de modifier le plan de financement initial.

MONTANT PRÉVISIONNEL TOTAL : 14 556.00 € HT soit 17 467.20 € TTC

ORGANISME	MONTANT	TAUX
ETAT (DETR)	8 733.60	0.60
AUTOFINANCEMENT	5 822.40	0.40
TOTAL	14 556.00	1.00

Après avoir délibéré, par 12 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :

- D'ARRETER le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation de ces travaux à la somme globale de 14 556.00 € HT soit 17 467.20 € TTC,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à exécuter l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de cette opération,
- DE SOLLICITER des financements auprès des différents organismes susceptibles de subventionner cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,



Monsieur Laurent DUPUY

Le Maire,



Roger PEDRERO